

# Fonctionnement du C.D.I.

## • Heures d'étude.

Les élèves qui souhaitent venir au CDI viennent **se ranger** soit sur la cour (rang « CDI ») soit directement devant le bureau de la documentaliste aux intercours. **Ils sont inscrits pour l'heure entière** et doivent respecter le règlement du CDI.

L'accueil est **limité à 30 élèves par heure**.



C'est aux élèves de **regarder le planning hebdomadaire** ... pour voir **quand il leur est possible de venir!** Il est affiché chaque lundi matin au CDI et à la Vie Scolaire, et consultable sur le site internet du collège.



## • Récréations.

**Rappel** : le CDI est ouvert **une récréation par jour** (matin **OU** après-midi).



Les récréations doivent être le moment privilégié pour **ramener un livre**, ou **effectuer un emprunt**, ou **pour lire tranquillement**.

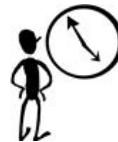
## • Temps du Midi. Le CDI ouvre à 13h.



Deux créneaux horaires possibles :

→ Créneau de **13h à 13h20**

→ Créneau de **13h20 à 13h40**



Dans les deux cas, les élèves se présentent **à l'heure** devant la porte, **rangés correctement** ; ils doivent attendre que la documentaliste ouvre la porte, et ils s'engagent à **rester 20 minutes**.

A partir de **13h45**, **les élèves encore présents au CDI** vont chercher leur sac à la cartablerie et se préparent à se ranger pour la reprise des cours.

Dans le cas où la documentaliste travaille avec une classe jusqu'à 12h40, **le CDI rouvre à 13h40**.

Mme Chrétien, professeur-documentaliste